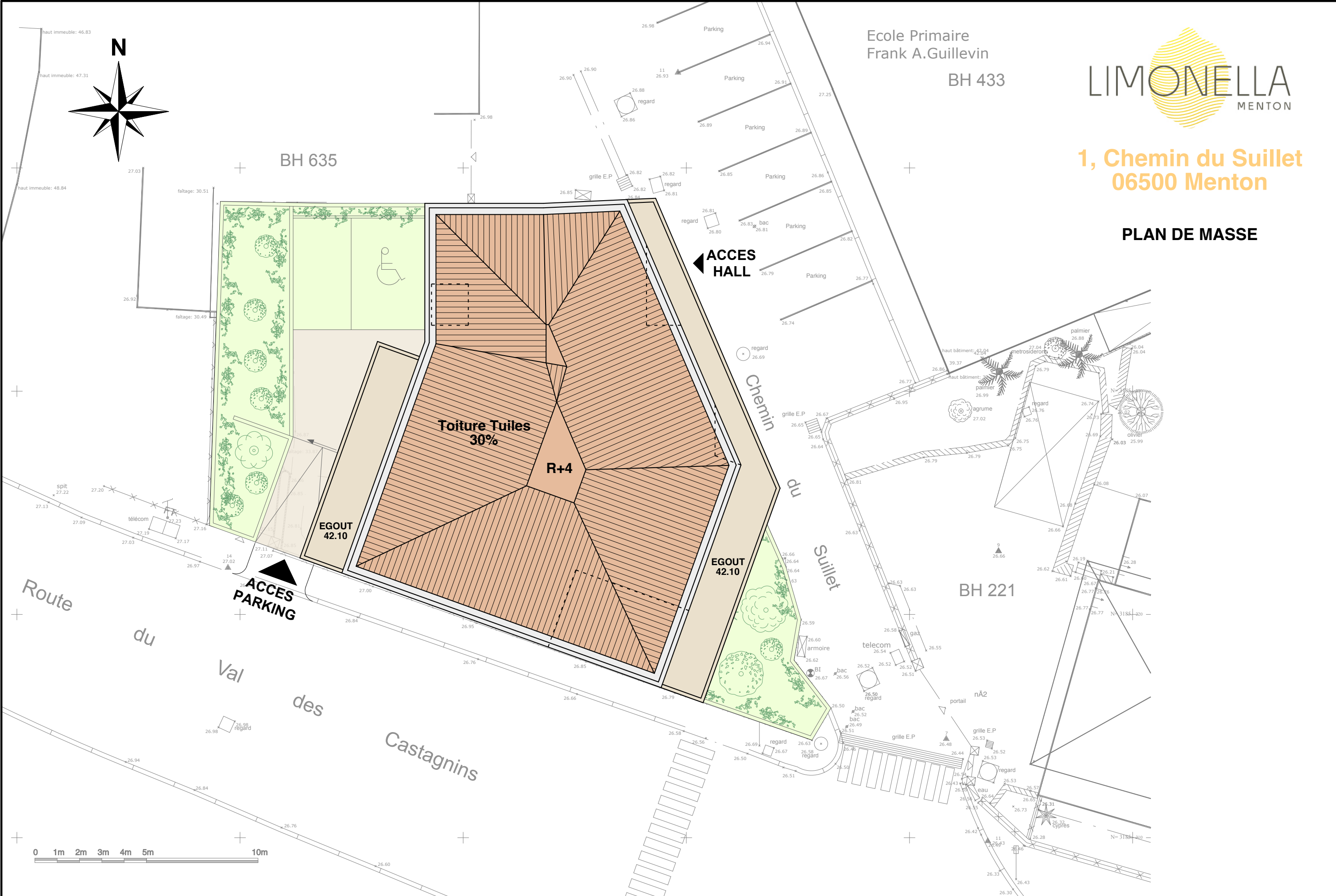


PLAN DE MASSE



Ce plan est susceptible de modifications en fonction des impératifs techniques ou administratif. Les surfaces indiquées sont approximatives, dans le cadre de la législation des ventes en l'état futur d'achèvement.  
 Les retombées de poutre, soffites, faux plafonds, canalisations et convecteurs ne sont pas toujours représentés.  
 Les gaines techniques sont assujetties à variation. Les éléments de mobilier, d'électroménager, d'équipement de cuisines sont figurés à titre indicatif, la description précise figure sur la notice descriptive.